OAP "Trame verte et bleue (TVB)" dans un PLUi

Le PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) intègre une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Trame verte et bleue (TVB) . En complément d'un document descriptif rédigé (voir fiche ressource dédiée), l'OAP TVB comprend un document graphique détaillé (cadastre en fond de plan) qui localise classiquement les réservoirs de biodiversité et corridors mais également plus spécifiquement les vergers traditionnels, la trame bocagère, les sites d'actions de reconquête ou encore les continuités naturelles en espaces urbain.

L'AUDIAR (Agence d'urbanisme de Rennes) a accompagné la commune pour l'élaboration de ce document. Cette OAP repose également sur le schéma de la trame verte et bleue du Val d'Ille – Aubigné (voir fiche ressource dédiée). La sous-orientation 3.2 du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en 2020 traite du PLUi et notamment de cette OAP TVB.

L'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) a accompagné la communauté de communes pour l'élaboration de son PLUi.

Territoire : 19 communes, 36 885 habitants (2018), 297 km²

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours Capitale française de la biodiversité 2017.

Coordonnées

Val d'Ille-Aubigné (35)
Documents
PLUi : OAP thématique Trame verte et bleue (TVB), document écrit

Le PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) intègre une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Trame verte et bleue (TVB). 4 grands objectifs sont formulées et déclinés en orientations :

1. Les réservoirs de biodiversité et zones humides (ex orientation : assurer le maintien des vergers traditionnels)
2. Les grands ensembles naturels (ex orientation : préserver et renforcer la qualité de la ripisylve)
3. Les espaces agro-naturels communs (ex orientation : renforcer la présence de la végétation à caractère
4. champêtre)
5. Encourager la présence de la nature en ville et dans les bourgs (ex orientation : lutter contre l'imperméabilisation des sols)

En complément de ce document descriptif rédigé, l'OAP TVB comprend un document graphique (voir fiche ressource dédiée).

Cette OAP repose également sur le schéma de la trame verte et bleue du Val d'Ille – Aubigné (voir fiche ressource dédiée). La sous-orientation 3.2 du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en 2020 traite du PLUi et notamment de cette OAP TVB.

L'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) a accompagné la communauté de communes pour l'élaboration de son PLUi.

Territoire : 19 communes, 36 885 habitants (2018), 297 km²

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours Capitale française de la biodiversité 2017.

Mots clés : PLU, OAP thématique, trame verte et bleue (TVB), réservoir de biodiversité, nature en ville, verger, ripisylve

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Biodiversité
Auteur
Val d'Ille-Aubigné Communauté de communes (35)
Écrit le
2022
Date de publication
2020
Consulter la ressource

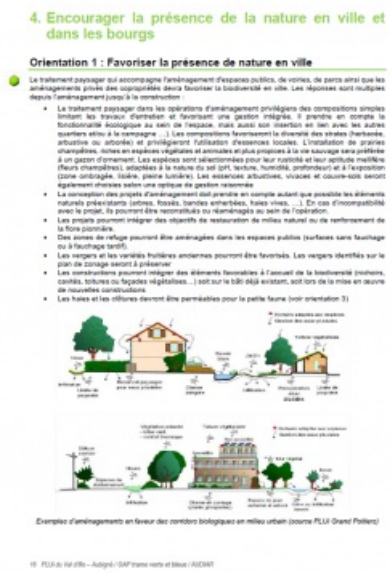
4. Encourager la présence de la nature en ville et dans les bourgs

Orientation 1 : Favoriser la présence de nature en ville

Le traitement paysager qui accompagne l'aménagement d'espaces publics, de voiries, de parcs ainsi que les aménagements privés des copropriétés devra favoriser la biodiversité en ville. Les réponses sont multiples depuis l'aménagement jusqu'à la construction :

- Le traitement paysager dans les opérations d'aménagement privilégiera des compositions simples limitant les travaux d'entretien et favorisant une gestion intégrée. Il prendra en compte la fonctionnalité écologique au sein de l'espace, mais aussi son insertion en lien avec les autres quartiers villes à la campagne ...). Les compositions favoriseront la diversité des strates (herbacée, arbustive ou arborée) et privilégieront l'utilisation d'essences locales. L'installation de prairies champêtres, riches en espèces végétales et animales et plus propices à la vie sauvage sera préférée à un gazon d'ornement. Les espèces sont sélectionnées pour leur rusticité et leur aptitude mellifère (fleurs champêtres), adaptées à la nature du sol (pH, texture, humidité, profondeur) et à l'exposition (zone ombragée, isolée, pleine lumière). Les essences arbustives, vivaces et couvre-sols seront également choisies selon une optique de gestion raisonnée
- La conception des projets d'aménagement doit prendre en compte autant que possible les éléments naturels préexistants (arbres, fossés, bandes enherbées, haies vives, ...). En cas d'incompatibilité avec le projet, ils pourront être reconstitués ou réaménagés au sein de l'opération.
- Les projets pourront intégrer des objectifs de restauration du milieu naturel ou de renforcement de la flore pionnière.
- Des zones de refuge pourront être aménagées dans les espaces publics (surfaces sans fauchage ou à fauchage tardif).
- Les vergers et les variétés fruitières anciennes pourront être favorisés. Les vergers identifiés sur le plan de zonage seront à préserver
- Les constructions pourront intégrer des éléments favorables à l'accueil de la biodiversité (nichoirs, cavités, toitures ou façades végétalisées...) soit sur le bâti déjà existant, soit lors de la mise en œuvre de nouvelles constructions
- Les haies et les clôtures devront être perméables pour la petite faune (voir orientation 3)

Exemples d'aménagements en faveur des corridors biologiques en milieu urbain (source PLUi Grand Poitiers)

Liens utiles
PLUi - page du site internet
PLUi : inventaire et protection de l'ensemble du bocage (EBC, L151-23), plan de zonage

Le PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) protège l'ensemble du bocage.

L'inventaire du bocage a été réalisé par les services du Val d'Ille-Aubigné. A partir des photographies aériennes 2015, une saisie du bocage a été réalisée, conformément à une méthode normalisée à l'échelle de la Bretagne (Breizh bocage). Dans un second temps, les communes ont constitué des groupes de travail terrain afin de vérifier de la présence ou non du bocage et de compléter un certain nombre de critères permettant de qualifier le bocage. Une consultation publique a permis de partager plus largement la démarche avec les habitants du territoire, recueillir les observations et remarques.

Les haies font l’objet d’un classement au titre des Espaces boisés classés (EBC) (notamment celles identifiées à enjeu « eau ») ou au titre de l'article L151-23. Le plan de zonage, au 1/ 2500ème, localise ces éléments dans la catégorie "prescriptions environnementales". Ce document cartographie également les plantations à réaliser, les terrains cultivés à protéger, les zones humides...

L'action 4.2.1 du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en 2020 traite des actions liées au bocage (préservation, plantation et valorisation) et est directement liée à cet inventaire du bocage.

L'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) a accompagné la communauté de communes pour l'élaboration de son PLUi.

Le document initial dépassant la taille limite autorisée par notre site, seul un extrait est téléchargeable. Pour accéder au document dans sa totalité, veuillez vous référer aux liens utiles.

Territoire : 19 communes, 36 885 habitants (2018), 297 km²

La Communauté de communes Val d’Ille-Aubigné a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours Capitale française de la biodiversité 2017.

Mots clés : PLU, plan de zonage, bocage, haies, inventaire, concertation, compensation, EBC, L 151-23, trame verte et bleue (TVB)

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Biodiversité
Paysage/Espaces verts
Auteur
Val d’Ille-Aubigné Communauté de communes (35)
Écrit le
2022
Date de publication
2020
Consulter la ressource

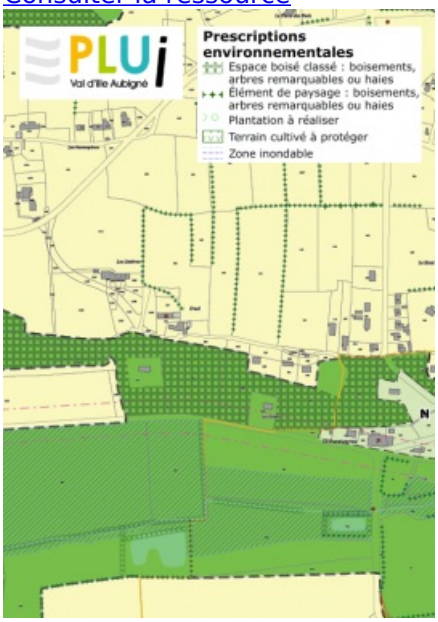

Autres documents
PLUi : OAP Trame verte et bleue (TVB), document graphique
PLUi : OAP thématique Trame verte et bleue (TVB), document écrit
PLUi : inventaire et protection de l'ensemble du bocage (EBC, L151-23), règlement
Liens utiles
PLUi - page du site internet
Schéma de la Trame verte et bleue (TVB), large concertation

Un premier Schéma local Trame verte et bleue (TVB) a été mis en œuvre à partir de 2013 sur le territoire du Val d'Ille (35). Après l'extension de périmètre de la Communauté de communes, un deuxième Schéma a été élaboré. Il s'étend sur la période 2019-2024 et est composé de :

- Une cartographie de la trame verte et bleue
- Un diagnostic du fonctionnement écologique du Val d'Ille-Aubigné
- Un plan d'actions (ex : créer un passage à faune sur la RD165)

Les quatre enjeux hiérarchisés du Schéma sont :

- Restaurer les continuités écologiques (ex : connecter les réservoirs de nature en ville)
- Préserver les continuités écologiques (ex : gestion différenciée des espaces publics)
- Sensibiliser/communiquer (ex : lancer des appels à projet « Un coin nature dans mon école »)
- Améliorer les connaissances (ex : faire une étude autour de la trame noire)

Ce schéma a servit de base pour l'élaboration du PLUi et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Trame verte et bleue (TVB) (voir fiche ressource dédiée). La mise en oeuvre opérationnelle de ce schéma TVB est listée dans les actions du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en 2020.

Le groupement Biotope (naturalistes) / Voix active (concertation) a accompagné la commune pour l'élaboration de ce document. Une concertation ambitieuse a guidé cette démarche invitant un public diversifié à participer à divers évènements : séminaire, groupes de travail, randonnée, concours photo...

Le document initial dépassant la taille limite autorisée par notre site, seul un extrait est téléchargeable. Pour accéder au document dans sa totalité, veuillez vous référer aux liens utiles.

Territoire : 19 communes, 36 885 habitants (2018), 297 km²

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours Capitale française de la biodiversité 2017.

Mots clés : trame verte et bleue (TVB), continuité écologique, réservoir de biodiversité, corridor écologique, concertation

Informations complémentaires

Thématiques
Biodiversité
Paysage/Espaces verts
Auteur
Val d'Ille-Aubigné Communauté de communes (35)
Écrit le
2022
Date de publication
2019
Consulter la ressource

Autres documents

PLUi : inventaire et protection de l'ensemble du bocage (EBC, L151-23), règlement

PLUi : OAP thématique Trame verte et bleue (TVB), document écrit

PLUi : OAP Trame verte et bleue (TVB), document graphique

Liens utiles

Trame verte et bleue (TVB) - site internet dédié